

Ingérences...

OLIVIER BAUD, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Les relations entre les parents et l'école ont toujours revêtu un caractère important, du moins dans l'école publique. Aujourd'hui, dans une société en manque de repères, elles deviennent primordiales et – il convient d'abord de bien l'affirmer – elles se sont considérablement améliorées. Toutefois, ces progrès que l'on peut constater sous la forme de réunion de parents obligatoire, de rencontres, de soirées portfolios, d'informations transmises aux familles toutes les quatre semaines, etc. sont perfectibles et méritent d'être mieux connus de tous les partenaires. En effet, si le dialogue, les informations ont fait un saut qualitatif indéniable, il serait illusoire d'une part de penser que ces acquis sont stables au point qu'il ne serait plus besoin de les interroger, de les travailler en permanence et, d'autre part, de croire qu'ils font partie des pratiques unanimement partagées.

Redisons-le ici, il est légitime et bénéfique que les parents s'intéressent à l'école, au projet propre à chaque établissement (bientôt !) et aussi, bien évidemment, à la progression de leur enfant. Pour ne pas mélanger le général avec le particulier, il faut reconnaître certaines règles, sans forcément tout protocoler. Au contraire, même, il nous semble vital que les besoins liés aux contextes locaux puissent s'exprimer.

Si le titulaire de classe reste l'interlocuteur privilégié des parents pour toute préoccupation ayant trait à leur enfant, il s'avère aussi nécessaire, pour le corps enseignant, d'avoir en face de lui, un partenaire reconnu pour traiter les questions liées au fonctionnement de l'école. Les conseils d'établissement – qui restent à faire – peuvent apporter un bout de réponse. Mais ils ne devront pas occulter l'indispensable existence des Associations de parents d'élèves (APE). Comment imaginer en effet des délégués des parents à un conseil s'ils ne sont pas issus d'une APE ?

Certains enseignants craignent encore l'ingérence des parents et, malheureusement, quelques cas très isolés de dérapages, souvent mal gérés par des inspecteurs démunis, viennent les conforter dans leur fausse idée de la toute puissance des familles. Or, nous croyons que si l'impression d'ingérence peut être ressentie par des enseignants de nos jours, il s'agit essentiellement du résultat de manifestations à la fois d'inquiétude et de maladresse.

D'inquiétudes liées à l'avenir de leur enfant et de maladresses dues à la méconnaissance du système scolaire et aux voies existantes pour se faire entendre. Sur ce dernier point, nous sommes persuadés que les APE doivent jouer un rôle central et qu'il est de l'intérêt même des équipes enseignantes de pouvoir compter sur un partenaire représentatif, sur une association forte.

Encore faudrait-il que cette APE existât pour chaque école ou groupe scolaire. Ce n'est, hélas, pas le cas. Dès lors, nous avons l'audace de penser – et c'est là où nous voulions en venir – que quand cette APE fait défaut, les enseignants devraient se sentir investis du devoir d'en favoriser l'émergence, avec tout le tact nécessaire. Parents, saurez-vous, le cas échéant, tolérer cette forme d'ingérence ? Admettons qu'il peut en exister d'éminemment positives !